

**PLANNING MENSUEL**

Identité de l'enfant					
Nom : .....		Prénom : .....			
Ecole : .....		Classe : .....			
Instituteur : .....					
<b>JANVIER 2026 Mensuel</b>					
JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN	APRES-MIDI
*Repas tirés du sac le Mercredi					
LUNDI 05					
MARDI 06					
MERCREDI 07					
JEUDI 08					
VENDREDI 09					
LUNDI 12					
MARDI 13					
MERCREDI 14					
JEUDI 15					
VENDREDI 16					
LUNDI 19					
MARDI 20					
MERCREDI 21					
JEUDI 22					
VENDREDI 23					
LUNDI 26					
MARDI 27					
MERCREDI 28					
JEUDI 29					
VENDREDI 30					
<b>Nota :</b>					
La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.					
Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.					
Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).					
Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).					
<b>Remarques éventuelles :</b>					

**Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.**

Date :

Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :**Mercredi 31 Décembre 2025\*****\*Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse ( Article 2-2 du règlement intérieur).

